

# Programme de bourses de compétences



## Qu'est-ce que le programme de bourses de compétences ?

Le programme de bourses de compétences (Competitive Skills Scholarship Program, CSSP) peut aider au financement et aux services de soutien nécessaires pour suivre des programmes de deux ou quatre ans menant à un diplôme ou pour obtenir des qualifications reconnues par l'industrie qui mènent à des emplois dans l'un des nombreux domaines professionnels du Maine où les salaires sont élevés et où il y a de la demande.

## Aide financière et services de soutien

Le programme de bourses de compétences aide les personnes qualifiées à faire face aux dépenses qui ne sont pas couvertes par une aide financière ou d'autres bourses. En plus des frais de scolarité et des droits d'inscription, les participants éligibles en fonction de leurs revenus peuvent bénéficier d'une aide pour le soutien nécessaire à l'achèvement du programme d'études, comme par exemple

- Garde d'enfants
- Transports
- Livres, fournitures scolaires, outils, équipement, uniformes nécessaires
- Réparations de voiture
- Ordinateur, si nécessaire pour le programme de formation
- Allocation mensuelle de formation (le revenu du ménage doit être inférieur ou égal à 125 % du seuil de pauvreté). Consultez le site: et cliquez sur la rubrique « CSSP income guidelines » (directives concernant les revenus pour le programme de bourse) pour plus d'informations.

## Vous pouvez bénéficier d'une bourse d'études pour le programme de bourses de compétences

- êtes résident(e) de l'État du Maine
- êtes âgé(e) d'au moins 18 ans ou de moins de 18 ans si vous êtes diplômé(e) de l'enseignement secondaire
- poursuivez des études ou une formation en vue d'un emploi dans une profession bien rémunérée et recherchée
- n'avez pas de diplôme d'études supérieures ou de titre reconnu par l'industrie qui soit commercialisable dans le Maine
- êtes capable d'entreprendre et de terminer le programme, l'éducation ou la formation
- avez un revenu inférieur à 200 % du seuil de pauvreté au niveau fédéral pour la taille de la famille - consultez le site <http://www.mainecareercenter.gov/cssp.shtml> et cliquez sur la rubrique « CSSP income guidelines » (directives concernant les revenus pour le programme de bourse).

## Questions fréquemment posées

### Qu'est-ce qui est considéré comme une profession à haut salaire et en demande?

Il s'agit d'emplois dont le salaire moyen est égal ou supérieur au salaire moyen de toutes les professions dans le Maine et pour lesquels on prévoit au moins 35 ouvertures d'emploi par an. Consultez la liste des professions à haut salaire et en demande du Ministère du Travail du Maine sur <http://www.mainecareercenter.gov/cssp.shtml> et cliquez sur la rubrique « CSSP Approved Occupations List » (liste des professions approuvées par le Programme de bourse).

### Combien puis-je prévoir de recevoir ?

Si vous êtes éligible, vous pouvez recevoir jusqu'à 6 000 \$\* par année de programme pour un étudiant à temps plein et 3 000 \$\* par année de programme pour un étudiant à temps partiel, en fonction des besoins non satisfaits et des soutiens requis. Vous pouvez bénéficier d'une bourse chaque année où vous restez dans votre programme de formation. \*Ces montants ne comprennent pas les frais de garde d'enfants ni l'allocation mensuelle de formation.

### Dois-je rembourser la bourse ?

Le programme de bourses de compétences est une subvention, et non un prêt, et ne doit pas être remboursée à la fin de votre programme.

### Que dois-je faire pour commencer ?

Consultez le site <http://www.mainecareercenter.gov/cssp.shtml> pour remplir un formulaire de demande en ligne ou contactez le Centre d'orientation professionnelle (CareerCenter) le plus proche de chez vous en personne ou au 207-623-7981. Les utilisateurs d'ATS peuvent composer le 711 (Maine Relay) Pour toute question, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante [CSSP.DOL@maine.gov](mailto:CSSP.DOL@maine.gov).

**CareerCenter**

A proud partner of the [americanjobcenter](#) network



Le Ministère du Travail du Maine garantit un traitement équitable en matière d'emploi et de programmes. Des aides et des services complémentaires sont mis à la disposition des personnes handicapées qui en émettent le souhait.